

DÉCISION N° 23-003 MODIFIANT LA DÉCISION N° 22-019 DU 16 NOVEMBRE 2022

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les délibérations des conseils d'établissement du 04 octobre 2022 et de site du 15 février 2022 portant délégation de pouvoir du président de CY,*
- Vu la charte des associations étudiantes responsables,*
- Vu l'avis de la Commission vie étudiante du 21 octobre 2022,*

Considérant que la décision n° 22-019 du 16 novembre 2022 comporte une erreur matérielle s'agissant du nom d'une association.

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ DÉCIDE

Article 1:

L'article 1 de la décision n° 22-019 du 16 novembre 2022 est modifié comme suit :

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention accordée	COMMENTAIRES VIE ASSOCIATIVE	OBSERVATIONS CVE
ALUMNI DE SCIENCE PO ST GERMAIN	Cycle de conférence	PARIS ET ST GERMAIN	16/11/2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire	6 000,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €		FAVORABLE - Dossier correspondant aux critères d'attribution d'une subvention CVEC. Pour les prochaines demandes il faudra veiller à proposer des lieux moins onéreux qui sont plus en adéquation avec la stratégie générale de l'établissement. Il serait également appréciable de prévoir à l'avenir une des conférences sur la ville de Cergy afin de créer une meilleure cohésion à l'échelle de CY Cergy Paris Université.

Par :

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention accordée	COMMENTAIRES VIE ASSOCIATIVE	OBSERVATIONS CVE
ALUMNI DE SCIENCE PO ST GERMAIN	Cycle de conférence	PARIS ET ST GERMAIN	16/11/2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire	6 000,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €		FAVORABLE - Dossier correspondant aux critères d'attribution d'une subvention CVEC. Pour les prochaines demandes, il faudra veiller à proposer des lieux moins onéreux qui sont plus en adéquation avec la stratégie générale de l'établissement. Il serait également appréciable de prévoir à l'avenir une des conférences sur la ville de Cergy afin de créer une meilleure cohésion à l'échelle de CY Cergy Paris Université.

Article 2:

Les autres dispositions de la décision n° 22-019 du 16 novembre 2022 demeurent inchangées.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy, le 13 février 2023

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 14 février 2023

Publiée le : 14 février 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.